

PROFORCES : LA PROBLÉMATIQUE DES DISPENSES

1. Les Programmes FSE

Europe 2020 est la stratégie de l'Union européenne en faveur de la croissance et de l'emploi, lancée pour dix ans en 2010. Elle vise à mettre en place les conditions d'une croissance intelligente, durable et inclusive.

Le FSE joue un rôle important pour aider l'Europe à atteindre ses objectifs et atténuer les conséquences de la crise économique - notamment la hausse des taux de chômage et de pauvreté. Dans ce cadre, la programmation du Fonds social européen (FSE 2014-2020) porte sur 4 axes :

- Entreprise et créativité
- Connaissances et compétences
- Société inclusive et emploi
- Intégration durable des jeunes au travail

En 2014-2020, la Belgique francophone (Wallonie et Bruxelles) reçoit un peu plus de 577 millions d'euros du Fonds social européen, et 36 millions d'euros au titre de l'Initiative Emploi Jeunes (IEJ), soit plus de 614 millions d'euros au total. Les Autorités belges francophones (la Wallonie, la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Commission communautaire française) investissent au moins la même somme pour la mise en œuvre des projets.

C'est donc près d'1.2 milliard d'euros qui est investi dans des projets variés et concrets, qui s'adressent à des publics issus de tous les horizons : femmes et hommes, personnes handicapées ou migrants, demandeurs d'emploi jeunes ou âgés, enseignants, futurs entrepreneurs, etc.

En matière d'insertion socioprofessionnelle, 4 programmes peuvent être relevés.

Le programme AMIF

Ce programme relève du « Fonds Asile Migration et Intégration ». Il s'agit d'un programme européen qui consiste à contribuer à la gestion efficace des flux migratoires ainsi qu'à la mise en œuvre, au renforcement et au développement de la politique commune en matière d'asile, d'intégration et d'immigration.

L'AMIF finance des mesures en matière de régime d'accueil et d'asile, d'intégration des ressortissants de pays tiers et de retour de ces personnes.

Ce programme est mis en œuvre par les États membres via des programmes nationaux d'une part, et par la Commission européenne d'autre part (pour les actions de l'UE, l'aide d'urgence, le réseau européen des migrations et l'assistance technique).

L'objectif du programme belge vise le parcours d'accueil pour les primo-arrivants. Il est structuré en 2 étapes : le diagnostic et la formation.

Programme du Forem – « Promotion des métiers techniques »

Dans le cadre de la programmation FSE 2014-2020, le Forem a lancé un appel à projets intitulé « promotion des métiers techniques – Actions innovantes d'accrochage des jeunes via les métiers techniques et technologiques ».

Ce programme vise un public âgé de 18 à 24 ans, domicilié en province de Liège ou du Hainaut, qui n'est ni à l'emploi, ni dans l'enseignement, ni en formation, qu'il soit ou non inscrit comme demandeur d'emploi au Forem mais disposé à l'être dès le premier jour de l'action. On vise particulièrement les jeunes ayant, au plus, le certificat de l'enseignement secondaire inférieur.

L'objectif est d'amener ces jeunes à entrer en formation, accéder à l'emploi et entrer dans un dispositif menant à l'emploi, la formation ou l'enseignement.

Programme du Forem – « Garantie jeunesse »

Face au chômage important des jeunes, les Etats membres de l'UE se sont engagés en 2013 à faire en sorte que les jeunes réussissent leur entrée dans le monde du travail. La Garantie jeunesse a pour objectif de leur éviter de connaître une période de chômage à la sortie de l'école et faciliter leur passage à la vie professionnelle.

Pour financer l'ensemble des initiatives des Etats membres, la Commission européenne a dédié un axe de ses Fonds sociaux européens (FSE 2014-2020) à cette thématique.

L'UE a également libéré un fonds d'urgence (Initiative Emploi Jeunes).

La Wallonie a décidé de lier ces fonds d'urgence au financement FSE 2014-2020 afin de doubler le financement européen.

L'objectif de ce programme est de proposer à tout jeune de moins de 25 ans un emploi de qualité, une formation, un apprentissage ou un stage dans les 4 mois qui suivent son inscription ou sa réinscription comme demandeur d'emploi.

Le Forem propose une offre de services à destination des jeunes depuis de nombreuses années, notamment via son accompagnement individualisé. Les nouveaux financements liés à la Garantie jeunesse permettent de renforcer et d'améliorer ses missions qui s'articulent autour de 5 volets : la promotion des métiers, l'accompagnement, la formation, les stages et la mise à l'emploi.

Dans le cadre du volet formation, le Forem a notamment développé le programme « Mes compétences clés pour l'avenir ». L'objectif est, pour les Régions de Liège et du Hainaut, de fournir à chaque jeune accompagné un parcours de formation adapté à ses besoins identifiés, en s'appuyant sur une évaluation de ses compétences-clés et un bilan de potentiel. Ce parcours sera organisé de façon flexible en fonction de ses disponibilités et/ou articulé par rapport à une formation qualifiante à laquelle il participera.

Projets FSE pour les EFT et OISP par la DGO6

Le programme FSE 2014-2020 unique pour la Belgique francophone (Wallonie-Bruxelles2020.eu), dont le promoteur est la DGO6, est intitulé Plan d'actions ISP wallon « Horizon emploi 2020 ».

Il a pour objectif de contribuer à la création d'emploi et renforcer la cohésion sociale, avec une attention particulière portée sur l'intégration des jeunes dans le marché du travail.

Il permet ainsi la mise en place de projets pilotes répondant à la thématique des opérateurs du secteur de l'Insertion socioprofessionnelle (Entreprises de formation par le travail et Organismes d'insertion socioprofessionnelle). Le développement de ce plan se réalise par un appel à projets lancé par le Service Public de Wallonie - Direction de la Formation professionnelle en collaboration avec l'Agence FSE.

Ce programme comporte ainsi 22 projets et a pour chef de file la « DGO6 - Direction Formation professionnelle », qui est l'initiatrice du plan d'action. Le portefeuille porte sur un montant maximum en part FSE et IEJ (Initiative Emploi Jeunes) de 1.375.000 euros, selon une répartition entre les projets.

2. Le public

Le FSE est le principal dispositif européen de soutien à l'emploi: il intervient pour aider les personnes à trouver des emplois de meilleure qualité et pour offrir des perspectives professionnelles plus équitables à tous les citoyens de l'UE. Pour ce faire, il investit dans le capital humain de l'Europe - les travailleurs, les jeunes et tous les demandeurs d'emploi. Le FSE améliore les perspectives d'emploi de millions d'européens, en portant une attention particulière aux personnes qui éprouvent le plus de difficultés à trouver un emploi.

Les programmes précités visent plus particulièrement :

- Les réfugiés
- Les bénéficiaires du revenu d'intégration
- Les chômeurs (dont les chômeurs en EFT et OISP)
- Il est, parfois, également fait référence aux NEETS, c'est-à-dire les jeunes de moins de 25 ans qui n'ont pas d'emploi et ne suivent ni étude ni formation.

3. Les problèmes

De nouveaux problèmes sont rencontrés sur le terrain en matière d'octroi de dispenses D94D.

Problème dû à la régionalisation

Depuis janvier 2016, suite à la régionalisation, cette compétence a été transférée au Forem.

Plusieurs EFT se plaignent que le Forem se montrerait plus sévère dans l'octroi des dispenses par rapport à l'ancien régime appliqué par l'Onem.

Auparavant, l'Onem donnait une marge de liberté à chaque bureau régional pour prendre une décision. Chaque bureau bénéficiant d'un pouvoir décisionnel, différentes interprétations de la réglementation existaient en Région wallonne.



Certains bureaux se montraient plus souples, notamment pour la période d'inscription préalable comme DEI de 6 mois qui n'était appliquée qu'à la première inscription.

Depuis le 1er janvier 2016, le Forem a centralisé les décisions à Charleroi. Ce service suit à la lettre la réglementation concernant les EFT qui impose des conditions plus strictes que le décret wallon : pas d'accès en EFT aux chômeurs ne disposant pas d'une inscription préalable de 6 mois consécutifs ou disposant au moins du diplôme d'enseignement secondaire supérieur.

Problème financier

Un autre type de problème apparaît pour les stagiaires dans une filière de formation émergeant à un programme européen. Le Forem refuse la plupart du temps de prendre en charge ces stagiaires via le F70bis pour éviter de payer notamment l'indemnité de formation afin que ce soit le FSE qui la prenne en charge. Plusieurs stagiaires se sont vus refuser dans un premier temps les documents leur permettant de percevoir leurs allocations de chômage.

Il se dit que le Forem envisage, pour les OISP, de placer tous les stagiaires en F70bis dans un premier temps, pour ensuite facturer ses interventions à l'opérateur financé par le FSE afin que celui-ci impute ces frais sur son financement européen.

Problème légal

L'accord de coopération relatif au plan d'accompagnement des chômeurs et au transfert des compétences entre le fédéral et les entités fédérées impose un quota de 12,5 % d'octroi de dispenses, à défaut de quoi une amende peut être octroyée. Des sanctions sont donc prévues si une entité fédérée dépasse ce taux de dispenses par rapport au nombre total de chômeurs.